

Les orthèses plantaires de l'adulte : règles de prescription.

P.Aboukrat, C. Hérisson

Service de Rééducation Fonctionnelle. Hôpital Lapeyronie. CHU 34295 Montpellier cedex 5

Mots clés : Orthèses plantaires. Examen clinique. Posturologie. Troubles statiques du pied.

La prescription d'orthèses plantaires s'intègre le plus souvent dans une démarche thérapeutique globale dont l'objectif est de compenser ou de réduire les conséquences podologiques d'un trouble statique plantaire, d'une inégalité de longueur des membres inférieurs ou d'un trouble postural pelvi-rachidien. Elle est l'aboutissement d'un examen clinique systématique, parfois aidé d'un support radiologique et doit, de ce fait, prendre en compte les anomalies de la statique plantaire, les modifications dynamiques des appuis lors du déroulement du pas et les troubles de la statique rachidienne dans les trois plans de l'espace. Cependant, autant l'efficacité des orthèses plantaires est connue dans le traitement des métatarsalgies statiques, autant il persiste de nombreuses interrogations quant à leur rôle dans la posture. L'objectif thérapeutique des orthèses plantaires répond à trois grands principes biomécaniques : **éviter** un appui responsable de plantalgie, **modifier** un appui afin d'améliorer l'équilibre statique, **répartir** les appuis sur la plus grande surface plantaire possible.

De conception très variable d'un technicien de podologie à l'autre, les orthèses plantaires sont de prescription médicale annuelle accompagnée de renseignements cliniques et parfois techniques pour un meilleur résultat. L'utilisation de matériaux plus ou moins souples est diversement appréciable en fonction de la pathologie rencontrée de la tolérance des patients. Parmi les techniques utilisées, il faut retenir l'interposition d'intercalaires, le moulage du pied par thermoformage ou l'utilisation de positifs d'empreintes, le gravage de matériaux sur des bases préformées.

Trois groupes de patients peuvent être arbitrairement individualisés lors de la prescription d'orthèses plantaires : les troubles statiques ou posturologiques avérés et leurs conséquences, les pathologies spécifiques du pied d'origine micro traumatique ou liées au vieillissement des tissus et enfin les pieds complexes qui demandent une attention particulière comme dans le diabète sucré, les déficits neurologiques, les rhumatismes inflammatoires ou les traumatismes sévères du pied. Tout échec thérapeutique doit être l'occasion d'une remise en cause du diagnostic ou de l'efficacité réelle des orthèses plantaires confectionnées.